

Fonds d'Aide à l'Innovation Audiovisuelle

Modalités de demande de report

Lorsque les auteurs sont dans l'incapacité de rendre la version retravaillée de leur projet dans les délais impartis, il existe une possibilité de demande de report.

Pour en faire la demande, voici la démarche à suivre :

Vous devez écrire un courrier adressé à Madame la Présidente du CNC dans lequel vous rappelez toutes les informations administratives relatives au projet (que vous retrouverez dans la lettre vous octroyant le 1er versement) :

- titre du projet
- co-auteurs
- type d'aide obtenue (Concept, écriture, coécriture, réécriture, développement)
- montant octroyé
- n° de dossier
- date de commission
- date théorique de rendu (= date de la lettre 1er versement + 3, 5, 10 ou 12 mois selon le type d'aide octroyé)

Vous argumentez ensuite de manière détaillée sur la raison de cette demande de report en indiquant le nombre de mois de report demandé (entre 1 et 6 mois maximum).

Vous envoyez le tout à l'adresse suivante :

<p style="text-align: center;">CNC - Fonds d'Aide à l'Innovation Audiovisuelle</p> <p style="text-align: center;">3 rue Boissière 75116 Paris</p>

Votre demande sera analysée et la réponse du CNC vous sera envoyée par courrier dans les meilleurs délais.

- **Un seul report peut être octroyé par projet et le délai maximal de 6 mois ne peut en aucun cas être dépassé.**
- **Le courrier de demande de report doit être envoyé impérativement avant la date théorique de rendu.**